



PREFET DU LOIRET

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ
Bureau des finances locales

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

----- DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL DSIL 2019

À déposer :

- en deux exemplaires en Sous-préfectures, pour les arrondissements de Montargis et Pithiviers
- en un exemplaire en Préfecture pour l'arrondissement d'Orléans

Choix de la dotation sollicitée :

« Grandes Priorités » GPI/hors GPI :

Si vous déposez 2 dossiers, merci de préciser votre ordre de priorité : choix n°1

choix n°2

Contrat de ruralité :



I – Présentation du Maître d'ouvrage et de l'opération

- porteur du projet

Nom de la collectivité Maître d'ouvrage :

Numéro de SIRET :

Nom, qualité du responsable :

Adresse :

Nom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone : /.../.../.../.../.../

Mail. :

Jours et heures de permanence :

- présentation du projet :

- Intitulé et localisation de l'opération :

Coût total H.T.	
Montant du fonds de soutien sollicité	
Taux (%)	

Pour les dossiers « **Grandes Priorités** », cocher une (ou plusieurs) thématique(s) dans la liste ci-dessous :

- Thématique du GPI: la rénovation thermique** (travaux réalisés sur des bâtiments publics visant à diminuer leur consommation énergétique), **la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables** (travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment du point de vue des énergies renouvelables – pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie) ;
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics** (mise aux normes d'accessibilité de tous les établissements recevant du public et travaux de sécurisation des lieux publics sensibles) ;
- Thématique du GPI : le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ;**
- le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements ;**
- le développement du numérique et de la téléphonie mobile** (dans le cadre du plan « France très haut débit »)
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants** (accueil de migrants notamment) ;
- la création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.**

II - Calendrier de l'opération

Date du commencement d'exécution :

Préciser le cas échéant les dates concernant :

l'APS :

l'APD :

le dépôt de permis de construire :

la consultation des entreprises :

Si plusieurs tranches : Tranche 1 :

Montant :

Tranche 2 :

Montant :

Date d'achèvement prévue :

Échéancier prévisionnel de paiement des dépenses :

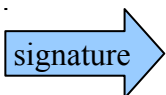
2019	2020	2021	2022	2023	2024

III – Plan de financement détaillé (à compléter dans tous les cas)

	Montant H.T.	%
DEPENSES :		
M.O		
Travaux		

Total dépenses :		
RESSOURCES :		
Dotation de soutien (DSIL) :		
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement (dont emprunt) :		
Total des ressources :		

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est **définitif et conforme** à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.



Fait à le

Signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I

Nom – prénom – cachet

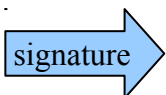
**ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DES TRAVAUX ET ENGAGEMENT A
NE PAS EN COMMENCER L'EXECUTION AVANT NOTIFICATION
DE RECEPTION DU DOSSIER**

Le maître d'ouvrage ci-dessous mentionné, atteste que l'opération, objet de la présente demande de subvention, **n'a pas connu de commencement d'exécution*** et s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'attestation de réception du dossier établie par le préfet.

S'il apparaît, à l'instruction du dossier, que cette condition n'est pas respectée, la demande sera rejetée.

Si ce non respect apparaît au moment de liquider la subvention, celle-ci sera annulée de plein droit.

*** le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique qui lie la collectivité à l'entreprise : lettre de commande, acceptation d'un devis ou notification d'un marché**



Fait à le

Signature du Maire ou du Président de l'E.P.C.I

Nom - prénom - cachet

**ATTESTATION DE PROPRIETE
OU DE LIBRE DISPOSITION DE TERRAINS OU D'IMMEUBLES**

Je soussigné
(1) *Maire, Président de la collectivité de*

atteste que la collectivité que je représente :

- a la libre disposition des terrains ou immeubles concernés
- aura la libre disposition des terrains ou immeubles concernés avant le commencement de l'opération (1)

signature

Fait à le

Signature du (1) Maire ou du Président de l'E.P.C.I.

Nom - prénom - cachet

(1) *Rayer la mention inutile*

ATTESTATION DE COMPETENCE

Je soussigné
(1) *Maire, Président de la collectivité de*

atteste que la collectivité que je représente détient la compétence pour l'opération concernée dont elle sera maître d'ouvrage.

signature

Fait à le

Signature du (1) Maire, du Président de l'E.P.C.I.

Nom - prénom - cachet

(1) *Rayer la mention inutile*

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE

Conformément à la loi NOTRE, de nouvelles pièces (cf *) sont demandées pour les opérations exceptionnelles en fonction de la taille de la collectivité et du montant ds dépenses présentées.

1 – Pièces obligatoires à produire pour toute demande

- le dossier de demande de subvention dûment complété;
- Attestations de non commencement de travaux et de propriété ;
- la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal **adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement ; le plan de financement inscrit dans la délibération doit être identique à celui noté dans le dossier de demande de subvention et les montants de travaux identiques à ceux inscrits dans le(s) devis.** (cf modèle);
- une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global, ainsi que le montant de la subvention sollicitée (cf modèle) ;
- un justificatif démontrant la compétence de la collectivité (*extraits des statuts pour un EPCI*) ;
- les **devis descriptifs détaillés et chiffrés** au plus près du coût réel des travaux qui peuvent comprendre une marge pour imprévus limitée à 5 % du coût des travaux ;

2 – Pièces supplémentaires

a) Thématique du GPI (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables et développement d'infrastructures en faveur de la mobilité)

- les éléments montrant sur la base d'indications chiffrées dans quelle mesure le projet satisfait aux objectifs fixés par le GPI à savoir la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments publics ou le développement de solutions de transports innovants et répondant aux besoins des territoires.

*** b) Pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement**

(en application de l'article L.1611-9 du CGCT) : cf page suivante sur le détail des seuils d'opérations exceptionnelles :

- Une étude d'impact pluriannuelle sur les dépenses de fonctionnement.

c) Dans le cas d'acquisitions immobilières

- plan de situation, plan cadastral ;
- si acquisition de terrain déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

d) Dans le cas de travaux

- document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (joindre le relevé cadastral, titre de propriété...) ;
- le plan de situation et le plan de masse des travaux ;
- l'état des procédures administratives requises pour le démarrage de l'opération (permis de construire, permis d'aménager, ICPE...) et le degré de passation des marchés publics ;
- le programme détaillé des travaux ;
- le dossier d'avant-projet s'il y a lieu (la transmission de ce document n'intervient que pour les

dossiers portant sur des travaux d'infrastructure ainsi que pour l'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font généralement l'objet d'un marché).

La Loi NOTRE a introduit de nouvelles instructions concernant les subventions exceptionnelles : *le décret n°2016-892 du 30 juin 2016* précise les seuils d'opérations exceptionnelles **pour lesquels une étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est obligatoire pour tout projet d'opération d'investissement dont le montant prévisionnel total des dépenses est supérieur aux seuils suivants** :

- 1) pour les communes et les EPCI de moins de 5 000 habitants, le seuil est fixé à 150 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 2) pour les communes et les EPCI dont la population est comprise entre 5 000 et 14 999 habitants, le seuil est fixé à 100 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 3) pour les communes et les EPCI dont la population est comprise entre 15 000 et 49 999 habitants, le seuil est fixé à 75 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 4) pour les communes et les EPCI dont la population est comprise entre 50 000 et 400 000 habitants, le seuil est fixé à 50 % des recettes réelles de fonctionnement,
- 5) pour les communes et les EPCI dont la population est supérieure à 400 000 habitants et les départements, le seuil est fixé à 25 % des recettes réelles de fonctionnement ou à 100 Millions d'euros.

La population à prendre en compte pour application de ce décret est celle issue du dernier recensement effectué par l'INSEE.

Art. D. 1611-35. - En application de l'article L. 1611-9 du CGCT, l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement.

Cette étude est jointe à la présentation du projet d'opération exceptionnelle d'investissement à l'assemblée délibérante, qui peut intervenir à l'occasion du débat d'orientation budgétaire ou du vote d'une décision budgétaire ou lors d'une demande de financement.

Modèle de délibération à fournir :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le _____, à _____, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

Date de convocation :

Etaient présents :

Absent excusé :

Secrétaire :

Nombre de membres en exercice :

Présents :

Votants :

Délibération n°

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : *(à compléter)*

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : _____ € TTC

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

adopte le projet xxxxxxxxxxxxxx pour un montant de xx € TTC

adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T	TTC
Travaux			DSIL		
Maîtrise d'œuvre			Région		
X			Département		
Y			Autres		
			AUTOFINANCEMENT		
			T		
Total			Total		

sollicite une subvention de xxx € au titre de la DSIL, soit xx% du montant du projet
charge le Maire de toutes les formalités

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Modèle de note explicative à fournir :

NOTE EXPLICATIVE de demande de DSIL:

➤ **objet et lieu de l'opération**

➤ **objectifs poursuivis**

➤ **nature des travaux**

➤ **durée de l'opération : dates de début et de fin de travaux**

➤ **coût prévisionnel global et montant de la subvention sollicitée**